
DUBLIN – Première séance d'engagement sur le renforcement de la responsabilité de l'ICANN

Lundi 19 octobre 2015 – 10h15 à 11h45 IST

ICANN54 | Dublin, Irlande

LEON SANCHEZ :

Bonjour à tous. Si vous n'avez pas vos écouteurs, je vous encourage à en prendre. Parce que nous allons parler en différentes langues. Donc, ce serait très utile que vous ayez vos écouteurs à portée de main.

Bienvenue à la séance de discussions du CCWG responsabilité. Nous allons donc vous donner un aperçu de notre travail, où nous en sommes en ce moment, et nous allons, bien entendu, répondre à vos questions, si vous en avez, ou bien écouter vos commentaires. Pour ceux qui sont membres ou participants du CCWG, nous vous encourageons à faire vos commentaires dans la salle Adobe Connect, car nous aimerions écouter des idées fraîches, des gens qui n'ont pas encore participé. Et donc, nous vous encourageons à venir parler dans les micros qui se trouvent dans cette salle, qui sont ouverts, pour que vous puissiez nous faire parvenir vos commentaires.

Je répète. Je vais vous demander de bien vouloir prendre les écouteurs parce que je vais parler en espagnol maintenant.

Très bien. Vous êtes prêts.

Très bien, c'est León Sanchez qui prend la parole.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

Nous pouvons passer à la diapo suivante.

Merci beaucoup. Le processus de transition, tel que l'on a expliqué dans différents forums, est composé par différentes propositions. Et dans cet ensemble de propositions, on retrouve deux processus parallèles : le processus de l'ICG où ce groupe analyse et consolide les différentes alternatives qui ont été présentées par la Communauté des numéros, la Communauté des protocoles et la Communauté des noms. Une fois que cette proposition sera consolidée, elle sera envoyée à la NTIA pour que la NTIA l'évalue et l'approuve pour mettre en place la transition.

De manière parallèle, il y a une autre piste de travail qui s'occupe de la responsabilité. Ce groupe travaille depuis décembre de l'année dernière pour pouvoir renforcer la structure de réduction de comptes et de transparence de l'ICANN.

Pour ce faire, nous avons tenu plusieurs réunions à distance et en présence où nous avons développé deux versions préliminaires de propositions, qui ont inclus les différents commentaires que nous avons reçus depuis le début du processus de la part de la communauté. Donc, il y a eu une première période de consultations publiques sur la première version préliminaire et ensuite, nous avons publié notre deuxième version préliminaire de proposition et une nouvelle consultation publique a été lancée. Cette consultation publique a fini. Les commentaires ont été présentés et donc, nous finissons en ce moment l'examen de ces commentaires et nous modifions notre proposition pour essayer de répondre aux

inquiétudes qui ont été manifestées par les différents secteurs de la communauté.

Je pense qu'il est très important de restreindre le champ d'actions de notre groupe. La façon la plus facile de le faire, c'est en vous expliquant ce que nous ne faisons pas. Ce que notre groupe ne fait pas, c'est changé la façon dont les politiques sont élaborées, sont discutées au sein de la communauté de l'ICANN. Nous ne changeons pas non plus la structure de fonctionnement de la communauté, c'est-à-dire que le travail que nous menons respecte la façon dont la communauté est intégrée aujourd'hui.

Nous ne cherchons pas à modifier les ACs ou les SOs, tout reste tel qu'il existe aujourd'hui. Nous ne changeons pas non plus le rôle que jouent les comités consultatifs. Ces comités consultatifs continueront de fonctionner comme ils le font aujourd'hui, et ils vont se concentrer sur l'examen et le conseil au Conseil d'administration en ce qui concerne les différentes politiques au sein de la GNSO ou la ccNSO.

Une fois que cette remarque est faite, je vais vous parler un petit peu comment nous avons structuré notre proposition. Notre proposition a quatre éléments constitutifs principaux. Ces éléments constitutifs sont, tout d'abord, une communauté habilitée. La communauté habilitée fait référence à une communauté qui, aujourd'hui, au jour d'aujourd'hui, n'a pas de pouvoir par rapport à la transparence ou à la réduction de comptes de l'ICANN. Ce que nous voulons, c'est doté cette communauté d'un certain nombre de pouvoirs qui lui permettent de mettre en place des actions pour exiger un

renforcement de la responsabilité de l'ICANN et de sa réduction de comptes.

Quand on parle de mettre en place – la mise en place d'actions par la communauté, on parle – on ne parle pas de litiges, on parle d'un processus que mes collègues vont vous expliquer plus tard. Des processus de signalement progressifs, un processus de dialogues qui peut aboutir à la mise en place d'une action. Mais il est important de faire cette distinction. Il ne s'agit pas en principe de problèmes de litiges. L'exercice du pouvoir communautaire est la dernière partie de la chaîne dans la proposition que nous avons élaborée.

Le dernier élément constitutif, c'est le Conseil d'administration de l'ICANN. Aujourd'hui, le Conseil d'administration de l'ICANN a le pouvoir le plus absolu et unilatéral sur les décisions qui sont prises au sein de l'ICANN. Bien évidemment, il y a un processus de dialogues, de consensus, d'élaboration de politiques à partir de consultations publiques qui fonctionne très bien aujourd'hui, et cela, nous ne voulons pas le changer. Nous voulons que le Conseil d'administration puisse jouer un rôle de coopération renforcée auprès de la communauté.

Le troisième élément constitutif, ce sont les principes et la mission de l'ICANN. Il s'agit des garanties ou des valeurs que nous voulons que l'organisation respecte et qu'elle encourage. Dans notre proposition, nous avons pour tâche l'incorporation dans les statuts constitutifs de la société ces valeurs fondamentales et cette mission. Parce que cela répond à des inquiétudes manifestées par la communauté. Nous ne

voulons pas que notre proposition puisse élargir les activités de l'ICANN. Nous voulons que l'ICANN continue de se consacrer aux activités auxquelles elle s'est consacrée au cours des dernières années.

Le quatrième élément constitutif est le mécanisme ou le Panel de Révision Indépendant, IRP. Il a été démontré récemment que ce n'est peut-être pas la manière la plus efficace de régler des différends. D'après ce que l'on a écouté de la part de la communauté, il nous faudrait une procédure indépendante de révision qui soit plus robuste, qui puisse mettre en place le processus, mais agir sur le fond quand cela serait nécessaire.

Donc, nous avons conçu dans ce groupe une nouvelle proposition qui pourrait, pense-t-on, fournir des éléments supplémentaires et qui pourraient donc constituer un processus renforcé en faveur de la communauté.

Dans cette deuxième proposition que nous avons élaborée au sein du groupe, après avoir examiné les commentaires manifestés au cours de la première consultation publique, nous avons reçu d'autres commentaires par la suite, et les messages clés que nous avons pu identifier à partir des commentaires, c'est qu'il existe un grand soutien à la proposition de renforcer ces éléments de réduction de comptes et de transparence de l'ICANN. Et donc, dans cette deuxième version préliminaire que nous avons publiée, les commentaires nous disent que ces éléments semblent être encore plus forts que dans la première version que nous avons élaborée.

Il existe cependant certaines différences fondamentales. Il existe encore des inquiétudes par rapport à la deuxième proposition que nous avons élaborée. Elles ne sont pas nombreuses, mais elles sont quand même importantes. Parmi ces inquiétudes, on retrouve la concentration de pouvoirs. C'est-à-dire, la communauté nous a exprimé ou manifesté son inquiétude par rapport au fait que le pouvoir soit concentré entre un petit groupe d'acteurs et le risque d'emprise de l'organisation par un petit groupe. Nous travaillons donc pour que cela ne soit pas le cas. Et le mécanisme qui sera conçu devra atténuer ce risque d'emprise. Cela sera bien entendu accompagné du risque d'emprise par un membre de la communauté et donc, cette inquiétude a été bien prise en compte par notre groupe.

Notre mission a consisté à passer en revue, examiner les commentaires et à élaborer une réponse capable d'y répondre afin que les commentaires puissent être pris en compte.

Nous nous trouvons actuellement dans la phase d'élaboration d'une nouvelle version qui puisse prendre en compte les commentaires qui ont été formulés par la communauté. Nous avons déjà travaillé vendredi, nous avons tenu une réunion hier et aujourd'hui, à partir de 14 h jusqu'à 18 h, nous allons travailler avec les membres du groupe, les participants, et nous allons continuer à concevoir cette nouvelle proposition, nouvelle version de proposition pour répondre aux inquiétudes des gens qui ont manifesté leurs inquiétudes.

Je vais maintenant passer la parole au vice-président Thomas Rickert pour qu'il puisse nous dire où nous en sommes.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup, León. Bonjour à tous. Je m'appelle Thomas Rickert. Je tiens à vous souhaiter la bienvenue. Je suis le coprésident du CCWG. Et je vais vous présenter quelques diapos.

Mais avant, je sais qu'on a des gens qui participent à distance au Kenya et à Dubaï. Bienvenue! Nous espérons pouvoir interagir avec vous plus tard dans notre séance.

J'aimerais donc vous présenter où nous en sommes par rapport à notre travail. Cette diapo, que nous a présentée León avant, nous montre aussi les progrès que nous avons accomplis. Nous avons en vert la question du Conseil d'administration de l'ICANN. Nous avons en vert la question des mécanismes indépendants. Notre groupe a progressé dans son travail de révision d'amélioration dans les processus de révision. Et maintenant, nous pouvons dire qu'on peut donner notre travail à des experts pour qu'ils rédigent la proposition du point de vue juridique. Donc, les principes, la mission, les valeurs fondamentales, tout cela devrait être inscrit dans les statuts fondamentaux. C'est presque prêt. Notre travail est presque complet.

Et en ce qui concerne les pouvoirs de la communauté, vous voyez qu'il y a deux points jaunes. Il y a seulement deux pouvoirs de la communauté dont nous avons discuté avant de nous réunir à Dublin. Nous avons fait des progrès là-dessus et nous aimerions écouter vos commentaires par rapport à ces progrès que nous avons faits dans ces deux domaines.

Les deux domaines qui ont reçu le plus grand nombre de commentaires en ce qui concerne les pouvoirs de la communauté, c'est le pouvoir de la communauté pour demander la reconsidération du budget et les changements aux principes opérationnels. Cette possibilité de la communauté d'exercer un veto par rapport au budget de l'organisation a posé problème, car on a – il a été considéré que cela pourrait aboutir à une déstabilisation de l'organisation. C'est pour ça que ces deux points sont marqués en jaune.

Donc, ce deuxième point qui pose problème, c'est la révocation de membres individuels du Conseil d'administration. Certains commentaires disaient que si l'on permet qu'on puisse révoquer un membre du Conseil d'administration sans une raison justifiée, ces membres du Conseil d'administration pourraient ne plus être en mesure d'agir en faveur de la communauté et seraient sous pression des organisations qui les ont désignés. Nous allons en reparler, mais nous espérons pouvoir faire des progrès là-dessus parce qu'il semblerait qu'on aurait trouvé une solution pour répondre à ses inquiétudes. Et je pense que cela, c'est une bonne nouvelle.

Ensuite, nous avons le pouvoir de la communauté pour rejeter les changements aux statuts constitutifs fondamentaux, aux statuts constitutifs ordinaires, et ces points sont déjà complétés.

Permettez-moi de vous expliquer la différence. Le Conseil d'administration de l'ICANN peut actuellement modifier les statuts constitutifs après un processus de consultation avec la communauté. Mais nous pensons que la communauté soit pouvoir intervenir si elle

considère que le Conseil d'administration n'a pas respecté les souhaits de la communauté.

Alors, le Conseil d'administration approuve une résolution, la communauté trouve que ce n'est pas bien et donc la communauté a le droit de demander à ce que cela soit révisé.

Quelle est la différence entre le statut fondamental et le statut ordinaire? Parce que l'ICANN ne vend pas des chaussures ou des télévisions. Fadi a bien expliqué quelles sont les attributions de l'ICANN et quelle est la mission de l'ICANN. L'ICANN doit donc se focaliser sur sa mission. Et c'est pour cela que nous avons considéré qu'il fallait renforcer le cœur de métier de l'ICANN. Ce qui fait que l'ICANN puisse fonctionner de manière multipartite. C'est-à-dire, ce qui fait de l'ICANN une organisation unique. Donc, ce cœur de métier devrait être renforcé.

Donc, ce n'est pas suffisant que la communauté puisse émettre son veto par rapport à une résolution pour modifier les statuts constitutifs après les faits. Il serait nécessaire qu'avant que le Conseil d'administration puisse prendre la décision, la communauté l'approuve. Donc, le pouvoir de la communauté pour révoquer le Conseil d'administration dans son ensemble.

Supposons donc qu'il y a un conseil d'administration qui n'agit pas en faveur de la communauté. Il devrait y avoir la possibilité pour la communauté de se débarrasser de ce conseil d'administration. Cette possibilité n'existe pas aujourd'hui. Et maintenant, nous avons un

consensus par rapport aux besoins d'une mesure pareille. Et c'est une bonne nouvelle.

Je vais vous parler un petit peu du Panel de Révision indépendant. Nous avons donc un panel permanent. Et au niveau mondial, ce panel d'experts indépendants peut être utilisé dans des cas individuels. Ce panel va résoudre des problèmes concernant les pouvoirs de la communauté, s'il y a des problèmes avec ces pouvoirs accordés à la communauté. Il peut intervenir aussi dans des cas où il y a une enfreinte aux statuts constitutifs de l'ICANN. Et ce panel peut intervenir par rapport à certaines décisions prises concernant les fonctions IANA. Et je vais vous en reparler un peu plus tard.

Ensuite, nous avons la condition selon laquelle l'ICANN va couvrir tous les frais associés à l'intervention du Panel. Il y aura des normes à suivre pour la révision. La communauté se plaint du fait que l'IRP s'occupe de la question de procédures qui ne rentre pas dans le fond des affaires. Et ce panel devrait donc pouvoir intervenir dans des décisions futures.

Ce travail que nous avons fait au niveau de l'IRP, nous allons le présenter à des experts indépendants qui, donc, finiront la rédaction de cette partie concernant les IRP.

Il y a aussi la question de respect des critères établis par le CWG Transition. Le rapport du CWG — ou la proposition du CWG — avait des interdépendances par rapport à notre travail. Nous devons avoir un pouvoir de veto au budget pour s'assurer pour que cela ne puisse pas

avoir un impact négatif sur les opérations IANA. Il voulait aussi une certaine transparence au niveau du budget.

Le CWG avait établi comme critère aussi qu'il devrait y avoir des mécanismes d'habilitation de la communauté, des mécanismes de révision pour examiner les décisions du Conseil d'administration et des mécanismes de recours. Cela a été résolu et donc, finalement, les mécanismes de recours, nous allons travailler – nous travaillons là-dessus, mais il y a une particularité. Quand il s'agit de la délégation et la révocation des ccTLDs, ils ne veulent que nous agissions là-dessus et nous, nous ne voulons pas travailler là-dessus. Nous avons une charte, nous avons des attributions. Les opérateurs ccTLDs ont leur processus et ce que nous devons faire, c'est trouver un moyen pour traiter la question de la délégation et révocation des ccTLDs, sans rentrer dans le cœur de métier des ccTLDs. Nous pensons que nous pouvons donc marquer comme fait tous les critères établis par le CWG. On peut les mettre en vert.

Parlons maintenant des pouvoirs de la communauté. Les pouvoirs de la communauté seront inscrits dans les statuts constitutifs. Mais il y a eu beaucoup de confusion par rapport à la mise en œuvre de ces responsabilités au niveau juridique. Il y a beaucoup de discussions en cours par rapport au modèle d'électeur unique, d'électeur multiple, modèle de la communauté comme membre unique, etc., etc. Et cela vous montre ici, sur la diapo, vous voyez l'importance de cela.

Je pense qu'on exagère un peu l'impact de ce que nous faisons dans le travail quotidien de l'ICANN. Certaines gens disent: « Alors, la

communauté peut intervenir dans toutes les directions du Conseil d'administration », et ce n'est pas du tout vrai. On parle d'une liste de pouvoirs accordés à la communauté. C'est une liste, une liste courte. Et cela commence au moment où ces pouvoirs peuvent être mis en place une fois qu'une résolution du Conseil d'administration est déjà prise. C'est le cas le plus habituel. Et donc, ce sont des cas exceptionnels — le cas exceptionnel, pardon, c'est lorsqu'il s'agit du changement des statuts constitutifs. Mais sinon, ce type de processus va être déclenché à partir de l'approbation d'une résolution par le Conseil d'administration. C'est là que les mécanismes de la communauté peuvent intervenir.

Nous appelons donc « le Processus triple E » une partie, une première étape d'interaction, une étape de signalement et une étape d'application de la loi. Donc, plus il y aura d'interactions entre la communauté et le Conseil d'administration dans la première étape, moins il y aura de risque de devoir déclencher la mise en place des pouvoirs de la communauté.

Donc, voilà. Il faut bien comprendre que cette première phase est vraiment très importante. Nous, en tant que communauté, nous devons travailler avec le Conseil d'administration pour construire ce processus.

Mais supposons que la résolution du Conseil d'administration ait été approuvée. Quelqu'un n'aime pas cette résolution. Et donc, on rentre dans les pouvoirs de la communauté. Cet individu peut émettre une objection, mais cet individu devra retrouver les SOs et les ACs et

obtenir un soutien de leur part. Chaque individu qui travaille à l'ICANN appartient à un groupe. Donc, il faudra que l'individu qui a des objections parle avec son groupe d'appartenances pour que ce groupe décide s'il le soutient ou pas. Supposons que cette personne trouve un groupe qui partage son objection. Et donc, il y a un appel qui est programmé pour que la communauté puisse parler de manière – à distance. C'est une téléconférence qui est organisée pour que la communauté puisse parler de cette objection ou de ce problème qui est manifesté par un membre de la communauté. Nous allons parler en détail de cela plus tard.

Ensuite, s'il y a suffisamment de soutien à cette objection, à ce moment-là, il y a un forum de la communauté qui peut se tenir. C'est une séance ouverte – comme celle-ci, par exemple – où la communauté peut se réunir en personne et débattre de certains problèmes. Donc, tout le monde peut être entendu, les points de vue des uns et des autres peuvent être pris en compte. Et c'est là où l'on discute de l'objection qui est présentée par cet individu. Donc, les groupes se réunissent. Il n'y a pas d'interférences avec les processus. On ne demande pas à ce que l'on change les principes opérationnels. Les groupes vont fonctionner comme ils le font habituellement. Les groupes vont dire : « Nous soutenons – ou non – votre objection ».

Et c'est à ce moment-là, après ce forum, qu'une décision est prise. Les dirigeants des comités consultatifs et des organisations de soutien voient quelles sont les voix pour ou contre, s'il y a un certain seuil de soutien à cette objection, ou pas. Et à ce moment-là, le Conseil d'administration peut dire : « D'accord. Nous allons changer cela ». Ou

le Conseil d'administration peut dire : « Nous pensons que notre résolution est correcte, nous n'allons rien changer ». Et à ce moment-là, il y a un dialogue qui se met en place pour combler les lacunes. Et si cela ne fonctionne pas, à ce moment-là, la communauté peut faire appel à un IRP, et la possibilité est que l'IRP prenne une décision qui va à l'encontre de ce que la communauté veut. Mais l'IRP peut prendre une décision en faveur de la communauté. Et donc, il faudra que le Conseil d'administration dise qu'il ne va pas suivre la décision de l'IRP pour que le pouvoir de la communauté soit mis en place. Ce n'est qu'à ce moment-là que le pouvoir de la communauté pourrait être mis en place.

Vous voyez donc qu'il y a plusieurs étapes. Et c'est là, la différence par rapport à ce modèle. Le mieux on va travailler vers la gauche, plus on a des chances d'arriver à une résolution positive ou un accord, et plus on a des chances de résoudre le problème sans faire appel aux mécanismes d'habilitation de la communauté.

Il faut donc pouvoir assurer que nous sachions tous de façon claire de quel scénario nous parlons, et nous espérons que cela ne se produira jamais.

Je vais céder la parole à Mathieu maintenant.

MATHIEU WEILL :

Je vais parler en français.

Nous arrivons dans la partie de cette session qui est celle qui nous intéresse le plus, qui est celle où nous allons pouvoir échanger sur les parties de notre proposition qui méritent le plus de discussions.

Avant, un seul point, très rapide, pour informer de l'avancée de nos travaux depuis que nous nous sommes mis au travail ici à Dublin, vendredi. Nous avons déjà fait beaucoup de sessions de travail, et les progrès sont très encourageants puisque – vous voyez très rapidement sur ce transparent que le nombre de sujets que nous avons pu – sur lesquels nous avons pu constater que notre travail avait atteint un stade où le soutien était acquis à progresser, le nombre de sujets sur lesquels nous avons des désaccords est aujourd'hui quasiment inexistant. Et il nous reste un point vraiment substantiel sur lequel nous n'avons pas tout à fait convergé. Nous avons des sessions de travail tout l'après-midi sur ce sujet.

Nous allons structurer un peu la séance de questions autour des sujets qui nous paraissent avoir reçu le plus de retour dans l'appel à commentaires publics et qui sont listés ici. Donc, nous allons les prendre un par un et prendre quelques questions sur chacun, essayer d'apporter les informations. Pour chacun, nous allons avoir un des participants du groupe qui va très brièvement décrire les dernières avancées, de manière à informer notre échange.

Je voudrais rappeler les règles qui ont été annoncées par León, au tout début de cette session, sur la manière de prendre les questions et les réponses.

Nous encourageons très vivement les membres et participants réguliers de notre groupe de travail – que nous remercions ici parce que c'est un effort collectif considérable et ils produisent une énergie qui, pour nous, quand nous sommes en train de présider ces séances, est vraiment extraordinaire à observer, — de mettre leurs questions en priorité, de focaliser leur énergie sur la salle en ligne Adobe et de laisser la priorité au micro aux personnes qui ne sont pas régulièrement dans nos sessions, de manière à ce qu'on puisse bénéficier de leur rapport.

Nous avons deux micros dans la salle. Sur ma gauche – sur votre droite —, ici, à côté d'[Eri], le micro pour les nouvelles questions. De l'autre côté, sur ma droite — sur votre gauche —, le micro pour les questions de suites, *follow-up* en bon français.

Nous allons prendre aussi les questions de la participation à distance, des questions des *hubs* à distance. Nous avons mentionné Dubaï, Nairobi, et nous avons aussi le Pakistan. Donc, nous allons faire faire deux questions de la salle, deux questions à distance, une question *hub*, dans la mesure du possible.

Et donc, merci de votre patience pendant que nous organisons ces échanges. Et j'en profite pour saluer la capacité que nous avons à faire ces participations à distance. Et je sais tout le travail d'organisation que ça représente.

Et Hillary, ici, va gérer un peu avec Alice toute cette logistique. Et il faut saluer les efforts des équipes de l'ICANN pour nous permettre ça.

Donc, sans plus attendre, deux minutes d'introduction sur le premier sujet, qui est celui qui a donné lieu à énormément de retours dans l'appel à commentaires, sur les méthodes de prises de décisions de la communauté, qui va être introduit par Steve DelBianco.

Steve.

STEVE DelBIANCO :

Merci, Mathieu. Je m'appelle Steve DelBianco, je fais partie du CCWG et je représente le Groupe des prenantes commerciales. Je remercie tous ceux qui participent au CCWG. Parce que nous voulons que notre travail ait des résultats positifs.

Thomas a parlé, sur la diapo 10, de la différence existant entre la participation, l'intervention progressive et l'exécution ou la mise en œuvre. L'objectif est de décrire le processus commencé par la communauté. Nous devons débattre et parvenir à un consensus.

Dans ce processus, nous voulons aborder certains commentaires publics qui nous sont parvenus pendant ces deux séries. Des commentaires publics concernant les modèles de vote que les CCWG avaient proposés au début. Les commentaires nous ont poussés à nous écarter de ce premier modèle et d'essayer de parvenir à un consensus, comme on le fait au sein de l'ICANN. C'est le processus d'intervention progressive.

Il y a donc une intervention qui peut, enfin, être ce que l'on appellerait « le pouvoir la communauté pour bloquer une proposition ». Oui, il se

peut que deux des SOs ou ACs parmi les sept que nous avons disent qu'ils doivent voir s'ils peuvent – ou ils acceptent les modifications aux statuts. En général, il s'agit d'un appel soutenu par tout le personnel, tout le monde peut être connecté, c'est une séance ouverte, vraiment. Nous espérons que le Conseil d'administration et le personnel de l'ICANN participeront à cet appel pour que nous décidions si nous voulons entreprendre le forum public, qui est l'étape suivante.

Nous avons donc un seuil. Nous avons des questions que nous posons aux SOs et aux ACs avec leur propre système, et on leur demande si ce pouvoir de décision de la communauté mérite que nous soyons tous ensemble dans une réunion. Nous allons donc faire un forum en présence à la fin ou au début. Mais s'il faut faire cela entre les réunions de l'ICANN, nous allons le faire, et nous espérons que vous participerez tous, où que vous soyez dans le monde. Nous devons désigner des représentants, des ACs et des SOs, pour voir si elles nous accompagnent, et si nous avons le soutien nécessaire pour aller dans ce forum de la communauté. En plus, des ACs et des SOs qui ont donné leur support, ou leur soutien, à l'[objection], elles vont se réunir dans ce forum. Avec la participation du Conseil d'administration, nous allons voir si nous allons poursuivre ce travail avec ce pouvoir de la communauté. Si nous réussissons dans cet exercice de l'application de pouvoirs de la communauté, le Conseil d'administration saura que la communauté s'inquiète à propos de telle ou telle chose, et nous allons pouvoir modifier certaines choses.

Vous pouvez voir, donc, qu'il s'agit d'un processus à plusieurs étapes. Et on peut quitter – on n'est pas obligé de respecter toutes ces étapes.

À un moment donné, on peut abandonner le processus. Nous avons sept pouvoirs de la communauté différents, dont quatre impliquent deux ou trois étapes et pour d'autres pouvoirs, c'est – il y en a deux et deux parce que nous avons deux ACs et deux SOs pour appeler la communauté. Chaque SO ou chaque AC va demander au sein de sa communauté pour voir s'il faut que la communauté exerce son pouvoir. À ce moment-là, on peut avoir un avis, une résolution. On diffuse ces décisions avant le forum pour voir comment nous allons avancer.

Nous avons aussi un seuil pour une autre étape, qui a pu concerner trois ACs et trois SOs, pour décider de mettre en place le forum communautaire. Dans ce cas particulier, la question serait la suivante. Si plus d'une AC ou d'une SO a demandé à présenter une objection, si c'est le cas, il n'y a pas de consensus.

Je vais encore céder la parole à Mathieu.

MATHIEU WEILL :

Merci, Steve. Effectivement, nous irons un tout petit peu plus loin. Une discussion sur la toute dernière partie de ce schéma sur *enforcement*.

Toutefois, je voudrais pouvoir offrir l'opportunité à ce stade de poser directement des questions sur cette partie relative à la prise de décisions où notre groupe a bien entendu les inquiétudes relatives aux évolutions des points respectifs des différentes composantes de l'ICANN aujourd'hui ainsi qu'au système, tel qu'il a été proposé pour

s'orienter vers un système de type consensus que Steve vient de nous décrire.

Alors, comme il n'y a personne au micro pour l'instant – Hillary, est-ce que nous avons une question à distance ou un *hub*? Non? Pas pour l'instant?

Écoutez, on va donc progresser sur le sujet suivant. J'encourage quand même vivement à poser des questions au fil de l'eau pour que ce soit un peu interactif. On a très envie d'entendre les retours. C'est ce qui nous permettra de les prendre en compte cet après-midi dans nos sessions de travail.

Donc, en attendant, je vais me tourner pour le deuxième sujet.

Alors, Thomas Rickert, il faut le savoir, quelqu'un de brave. Toujours courageux, innovant... Et donc, il propose la chose suivante. Il voudrait tester pour savoir si dans la salle quelqu'un émet des inquiétudes, voire même plus, des préoccupations graves sur le fait de cette évolution vers un système plutôt orienté vers le consensus pour les prises de décisions de la communauté. Est-ce qu'on peut juste vérifier, dans la salle, s'il y a des gens qui se sentent inquiets de cela? Pour l'instant, il n'y en a pas. Je prends ça avec beaucoup de précautions parce que je sais que ce sont des informations très nouvelles et il ne faut pas aller trop loin, mais je pense que c'est toujours une information intéressante pour nous et pour notre groupe. Donc, je vous remercie.

¿Si?

Le point suivant, qui était un point de discussion important, était celui relatif aux procédures qui permettent de bloquer le budget ou le plan stratégique de l'ICANN. Beaucoup de travail a été fait de manière extrêmement collaborative ce week-end. Et je vais me tourner vers Jonathan Zuck pour une très rapide introduction sur les évolutions que nous amenons à ce processus particulier.

JONATHAN ZUCK :

Merci, Mathieu. Merci beaucoup à vous tous de bien vouloir être présents dans cette séance. Je vais parler de la faculté liée au budget et les résultats de nos séances de travail ici, à Dublin. L'une de nos décisions concerne la communauté, son pouvoir d'opinions à propos de ce budget. Donc, ils ont la possibilité d'avoir – ils ont demandé – nous avons émis un avis pour le pouvoir de veto de la communauté. Donc, si nous voyons qu'il y a un soutien à cette proposition, il faut voir comment ces principes peuvent être concrétisés dans la pratique. Une fois qu'on a eu le veto sur ce budget, il faut voir comment les choses se poursuivent.

Il y a deux aspects par rapport à ces commentaires concernant le veto du budget. L'un deux concerne le résultat en soi, et le fait qu'un groupe de SOs et d'ACs n'ait pas trop d'influence, n'exerce pas une influence trop grande sur cette question et que les programmes des autres SOs et ACs ne soient pas affectés. Il faut aussi voir quel est le processus pour parvenir à l'étape du veto et du budget pour parvenir à la version finale du veto de la part de la communauté.

Et comment cela est lié au travail du Conseil d'administration? Tout cela concerne toute une série de facteurs qu'il faut analyser. Nous

savons que pendant les dernières années, le processus d'élaboration d'améliorations du budget s'est vraiment plus amélioré. Et bon nombre de personnes sont beaucoup plus satisfaites de ce processus de coopération concernant l'établissement, l'élaboration du budget.

Le troisième ensemble de commentaires concerne le fait de ne pas interrompre les progrès qui ont été obtenus jusqu'ici, surtout en ce qui concerne les rapports financiers trimestriels que l'organisation a commencé à présenter samedi à un sous-groupe de — parmi nos membres, s'est réuni pour commencer à analyser cette faculté du veto sur le budget, le veto que la communauté pourrait opposer.

Nous avons eu quatre membres du Conseil d'administration, il y a eu d'autres personnes qui participaient aux questions liées au budget ainsi que le directeur des finances de l'ICANN, Xavier, qui a participé à cette séance. C'était vraiment un travail très productif et très pratique.

Cherine Chalaby... excusez-moi... Alors, Cherine Chalaby – j'aurais dû dire « Cherine » tout court. Je voulais prononcer correctement, mais bon...

La deuxième proposition préliminaire concernait la possibilité de revenir vers les budgets des années précédentes pendant qu'on discutait la question finale du veto sur le budget. Mais il se peut que l'on manque de ressources ou de revenus. Donc, le fait de revenir sur le budget de l'année dernière peut signifier que nous ayons moins d'argent. Il se peut qu'il y ait eu des projets qui aient été inclus dans le budget, qui aient été conclus. Donc, nous nous inquiétons du fait de

savoir que c'était l'option par défaut pendant que l'on résolvait cette question.

Cherine a proposé la possibilité d'avoir un budget de référence pour que l'organisation continue à travailler de manière efficace, et que le reste des projets en discussion serait inclus dans une étape d'attente.

Nous avons donc cette notion de budget et de référence ou budget provisoire, provisionnel. Nous avons pu parvenir à un consensus à cet effet. Nous avons pu nous assurer que l'organisation ne va pas se trouver dans un état chaotique par suite de cette résolution. Mais le Conseil d'administration ainsi que la communauté devraient encore se mettre en contact et discuter pour pouvoir résoudre cette question parce qu'il est évident que ce budget provisionnel ne serait pas l'option préférée de tous, mais plutôt un budget qui permette à l'organisation de continuer à fonctionner de façon appropriée.

Cette idée nous permet de répondre à la plupart des inquiétudes qui ont été exprimées. Priez donc pour Xavier, notre directeur financier pour qu'il puisse trouver une méthodologie nous permettant de mettre en œuvre ce budget provisionnel. Je réponds donc aux questions auxquelles on pourrait répondre.

MATHIEU WEILL :

C'est vrai que c'est un amphithéâtre qui est quand même assez impressionnant. On est très haut. Mais je vous assure, ça se passera très bien! Le groupe de personne ici [English Spoken]... dans la grande majorité...

[Discussions entremêlées]

Dans la grande majorité, nous sommes plutôt des gens qui acceptons les questions. Je ne peux pas m'engager pour tous, mais presque. Donc, je vous encourage vraiment à le faire.

Est-ce que nous avons des questions à distance, peut-être? *Please...*

GEORGE SADOWSKY :

Je parle en mon propre nom. Je ne représente pas dans ce cas particulier le Conseil d'administration, même si je suis membre de ce Conseil d'administration.

Vous avez fait un très bon travail. Vous avez essayé d'inclure la communauté dans vos activités, dans vos commentaires, de façon très productive. Je veux voir si quelqu'un s'inquiète ou sent qu'il y a des incertitudes par rapport à cette situation.

Il faudrait peut-être se demander qui a des inquiétudes, qui n'a pas d'inquiétudes et qui pensent au gala de ce soir. Voilà. Je pense que l'une des inquiétudes que je voudrais exprimer, que nous partageons tous, je suppose, c'est que nous nous engageons sur une voie complètement nouvelle. Vous avez fait un travail très important avec un groupe assez réduit, mais qui représente de toute façon, et très clairement, la communauté. Mais nous ne savons pas par ce processus d'ingénierie quelles peuvent être les conséquences ou les résultats auxquels on ne s'attendait pas. Vous savez où vous voulez en venir et c'est assez raisonnable dans l'ensemble des objectifs, mais nous ne

savons pas quels peuvent être les résultats indésirables. Je pense donc qu'il faudrait être prudent et voir comment on recommande pour la mise en œuvre.

MATHIEU WEILL :

Merci, George. Notre groupe a été très conscient de cela. Et nous avons fait beaucoup d'efforts sachant que la transition du rôle de supervision des fonctions IANA est basée sur le principe que nous rentrons dans des territoires nouveaux. Voilà. C'est ce qu'il faut garder à l'esprit à tout moment.

Très bien? Jonathan, est-ce que vous voulez dire quelque chose par rapport à cela?

JONATHAN ZUCK :

Pour le commentaire de George, je voulais vous remettre – vous parlez – je vous invite à re-regarder la diapo où l'on voit le signalement progressif. Le Groupe a essayé de travailler en profondeur par rapport à ces pouvoirs de la communauté, et je pense que cela a été fait justement pour répondre aux inquiétudes. Nous mettons la barre très haute pour donner beaucoup d'occasions de dialogues et de sortir de ce processus par rapport à un problème qui pourrait se présenter. Je pense que ces inquiétudes ont été bien prises en compte par le Groupe dans cette proposition.

MATHIEU WEILL :

Merci, Jonathan. S'il vous plaît.

STEVE METALITZ : Je suis le vice-président de l'unité constitutive sur la propriété intellectuelle. Et comme on ne vous pose pas de questions sur les thèmes spécifiques que vous présentez, je me demande si nous aurons le temps pendant cette séance pour poser des questions sur les commentaires publics qui n'apparaissent pas sur votre présentation.

MATHIEU WEILL : Merci beaucoup de votre question. Après avoir traité tous ces thèmes, nous saurons bien sûr prêts à répondre à tout autre type de question que nous pourrions avoir.

Maintenant, je voudrais donc laisser la parole à notre prochain orateur ou aborder le prochain thème qui concerne le processus de révocation des membres du Conseil d'administration.

Il y a eu là-dessus différents points de vue, non pas sur le principe, mais sur la manière de pouvoir avancer.

Chris Disspain était l'un des membres du Conseil d'administration qui a le plus souvent participé à notre processus et en particulier dans cette séance sur cet aspect concernant la révocation des membres du Conseil d'administration. Il va présenter le résultat de ce sous-groupe de travail.

CHRIS DISSPAIN :

Merci, Mathieu. J'espère que ceci ne sera pas une prophétie qui se matérialise, le fait que j'ai participé à ces activités. Je dois dire qu'il y a certaines lacunes qu'il faudrait colmater, en quelque sorte. Steve travaille pour qu'il y ait une application effective de tout cela. Il manque encore le travail de certaines SOs et ACs. Ceci se base sur le fait qu'une SO ou AC élisant le membre du Conseil d'administration a la décision finale sur sa révocation, mais ce membre du Conseil d'administration doit avoir l'occasion – des occasions suffisantes pour pouvoir agir ou se défendre, et il devrait pouvoir participer dans la communauté.

Je vais prendre mon propre exemple : c'est plus facile. Supposons que quelqu'un de la ccNSO n'est pas content de mon travail et ils veulent que je sois révoqué dans le Conseil d'administration. Ils vont présenter une requête devant la ccNSO et la ccNSO déciderait d'aller de l'avant et elle le ferait suivant sa propre définition de consensus, qui est de 66 % au sein de la ccNSO. Il n'y aurait pas de séances d'information où l'on expliquerait – parce que la ccNSO veut demander ma révocation du Conseil d'administration. Il faudrait qu'il y ait un accord entre toute une série d'ACs et de SOs. Je crois qu'à l'heure actuelle, on suggère un accord de deux... Et il faudrait qu'il y ait un forum de la communauté pour débattre des raisons qui donneraient lieu à ma révocation.

Cela est important parce que c'est probablement le seul exemple d'une possibilité de la communauté où l'on n'aurait pas besoin de forums de la communauté parce qu'en dernière instance, la décision des ACs et des SOs pourraient impliquer un forum par Adobe Connect et par téléconférence.

Je crois que l'on a besoin de trois ACs et SOs, mais il faut en débattre encore. Ensuite, on ferait un appel à commentaires publics. Les SOs et les ACs, enfin, examineraient tout cela et elles présenteraient ensuite leur réponse écrite et leurs commentaires à l'AC ou la SO pertinente pour qu'elle puisse prendre une décision. Elles le feront à une majorité de 75 % de leurs membres. Nous estimons donc que nous avons les étapes nécessaires pour la consultation à la communauté sans prendre le pouvoir de révocation des personnes qui jouissent de ce pouvoir. Il faut que ce soit clair que la requête initiale pour ce processus commence dans une SO ou une AC, que cela se fasse par l'intermédiaire de la communauté. Ensuite, il faut s'assurer que la communauté comprenne le processus.

Je vais m'arrêter ici. Je répondrai à vos questions dès que vous voudrez.

MATHIEU WEILL :

Merci beaucoup, Chris. Est-ce qu'il y a des questions sur ce thème en particulier?

EDUARDO DIAZ :

Bonjour. Je m'appelle Eduardo Diaz d'ALAC. Que se passe-t-il par rapport aux membres du Conseil d'administration sélectionnés par le NomCom?

CHRIS DISSPAIN : Merci, Eduardo. Bonne question. Nous travaillons encore sur ce point. C'est un processus – jusqu'à un certain point, la réponse à votre question dépend du modèle. Cela dépend de ce que l'on fera du Comité de nomination pour avoir une réponse.

Mais en principe, on n'a pas modifié l'option qui était présentée dans notre rapport.

MATHIEU WEILL : Pour les membres du Conseil d'administration sélectionnés par le Conseil de nomination, le processus de prises de décisions que Steve a décrit serait applicable. En fait, il y aurait un – il faudrait avoir un soutien très fort pour que l'on demande la révocation. C'est ce que Steve décrivait tout à l'heure. Ce serait une décision de la communauté basée sur le Consensus pour révoquer un membre du Conseil d'administration désigné par le NomCom.

CHRIS DISSPAIN : Pourriez-vous vous servir de l'autre micro?

Roelof et puis Bertrand.

ROELOF MEIJER : Roelof de .NL. Je dois dire que je suis membre du CCWG. Et j'ai une question à vous poser. Si j'ai bien compris, pour le reste des facultés, si on n'a pas un seuil minimum de soutien, si on n'y parvient pas ou si on

parvient à un niveau ou à un seuil minimum de désaccord, le processus est arrêté. Est-ce que c'est correct?

CHRIS DISSPAIN : Oui, c'est ça.

ROELOF MEIJER : Dans ce processus, est-ce qu'on pourrait dire que je peux demander la révocation d'un membre du Conseil d'administration par une décision de la SO ou de l'AC en particulier, mais il n'y aura pas un processus de la communauté?

CHRIS DISSPAIN : Oui. En fait, l'idée sur laquelle nous avons été d'accord était la suivante. Voyons les choses comme cela. Dans nos statuts sur les politiques, la ccNSO est responsables des politiques pour les ccTLDs, mais nous avons l'obligation de recevoir les commentaires ou l'avis du GAC, d'At-Large, etc.

On a vu donc apparaître cette question : pouvons-nous créer un processus sur la base d'un processus semblable où la SO aura le droit, mais aussi l'obligation de permettre aux membres du Conseil d'administration de s'exprimer et que le reste de la communauté fasse des commentaires significatifs à cet égard? Le principe que vous avez mentionné est juste et correct, mais la communauté ne peut pas bloquer ou éviter la révocation du membre.

ROELOF MEIJER : Il faudrait réfléchir sur le fait que l'on n'ait pas le soutien suffisant ne soit pas contre-productif. Il n'y aura pas de débat de la communauté. La SO et l'AC pourront avancer. C'est toujours bon d'avoir un forum de la communauté.

CHRIS DISSPAIN : Oui, je suis d'accord. Il faut convoquer le forum de la communauté, mais on ne peut pas forcer les gens à participer.

MATHIEU WEILL : Merci beaucoup, Roelof. C'est une bonne remarque. Je crois qu'il y a maintenant une liste de gens qui veulent participer.

Bertrand?

BERTRAND DE LA CHAPELLE : Bonjour. Je suis là à titre personnel. Je voudrais préciser quelque chose par ma question. N'y'a-t-il pas – il n'y a pas de listes spécifiques des raisons pour lesquelles une personne peut être révoquée de son poste? Cela signifie qu'il peut y avoir que l'on peut appeler à une raison quelconque. Et si c'est le cas, pourquoi cela n'a pas été choisi comme une option? Si on est élu par un processus normal, bon, c'est la même chose que pour le parlement. Et à un moment donné, il y aurait un processus de révocation pendant la durée du mandat, est-ce qu'il faudrait donc – pourquoi ne pas avoir une liste des raisons.

CHRIS DISSPAIN : Bon. On en a beaucoup débattu. Et le consensus est très clair au sein du CCWG par rapport aux SOs et aux ACs. Les raisons pour lesquelles il n'était pas bon d'avoir une liste de raisons, les fondements pour ceci – je ne sais pas si Alan peut vous donner une réponse plus claire à cet égard parce que c'était lui qui était l'un de ceux qui ont proposé la révocation sans cause. C'est un terme qui a un poids assez particulier, assez fort, et c'est différent de la question de la juridiction. Nous savons qu'il faut qu'il y ait un motif ou une raison en particulier, mais pas nécessairement une raison en particulier.

BERTRAND DE LA CHAPELLE : Ce qui m'inquiète, c'est que l'on désigne ou que l'on élise quelqu'un – pour faire partie du Conseil d'administration, cette personne doit travailler de manière indépendante. C'est le mandat ou la responsabilité que l'on doit assumer dans un organisme collégial. Cela m'inquiète un tout petit peu. Vers où la communauté pointe son doigt, disons? C'est pour cela que toutes les communautés veulent avoir une réduction de comptes de la personne qu'ils ont désignée pour défendre leurs intérêts.

Que se passe-t-il si cette personne agit de façon indépendante au Conseil d'administration de l'ICANN et qu'elle le fait en défendant les intérêts généraux des communautés par opposition aux intérêts spécifiques de la communauté qui l'a désignée?

MATHIEU WEILL : On en a beaucoup débattu au sein du CCWG, et vous avez raison par rapport à ce que vous signalez. Il faut qu'il y ait un équilibre. Les SOs et les ACs peuvent désigner leur propre représentant sur leurs propres critères sans que la communauté puisse vérifier cela. Elles peuvent être désignées pour le Conseil d'administration et on peut renouveler leur mandat. Dans ces cas-là, au sein du Conseil d'administration, dans leur poste respectif, elles doivent servir l'objectif et la mission de l'ICANN, à savoir une mission générale qui va au-delà de ce que font chacun des ACs et chacune des SOs. Mais il a été clairement vu dans nos débats qu'il n'y a pas de contradictions.

BERTRAND DE LA CHAPELLE : Il peut y en avoir.

MATHIEU WEILL : Oui. On peut savoir quel est l'intérêt spécifique d'une AC, d'une SO. ON peut savoir aussi quel est l'intérêt général, bien sûr. Oui, on peut toujours le faire. Vous avez travaillé dans des postes de niveau, dans des ministères et avez traité des thèmes très importants, mais ce qui est important, c'est que chaque membre du Conseil d'administration fasse sa contribution dans ce travail. Nous travaillons sur cet équilibre soigneusement établi et nous essayons de trouver quelque chose d'acceptable pour tous.

Nous reconnaissons qu'il y a un besoin par rapport au fait que les membres du Conseil d'administration agissent dans l'intérêt

concernant le but de l'organisation. Bien sûr, c'est un équilibre sur lequel, bon, nous sommes disposés à recevoir des commentaires.

CHRIS DISSPAIN :

Voilà notre pensée. Je ne suis pas en désaccord par rapport à ce que vous dites, mais cela peut être appliqué jusqu'à la fin du mandat et le révoquer. Il n'y aura pas de débats de la communauté. Ceci est plus transparent, en quelque sorte, et plus ouvert, plus général que ce que vous venez de dire, c'est-à-dire le fait d'avoir un processus faisant que quelqu'un puisse être révoqué, que cette personne puisse se défendre, etc. Je sais que c'est un équilibre délicat.

MATHIEU WEILL :

Je vous demande, s'il vous plaît, Bertrand – parce qu'il y a une longue liste, une longue ligne de personnes qui veulent poser des questions.

Il y a une question de l'un des *hubs*, des Bureaux de liaison.

Pouvons-nous aller vers la salle?

PARTICIPANT À DISTANCE :

Nous avons une question de Jay Sudowski : « Quant au budget provisoire, est-ce qu'on tenu compte des impacts possibles du capital humain par rapport à ces employés, et comment ils vont être rémunérés pendant cette période? ».

JONATHAN ZUCK : Merci, Jay. Cette question a été soulevée par rapport au budget provisionnel. Nous allons, bien sûr, essayer d'éviter des problèmes par rapport à cette question pour chacune des personnes.

Bien sûr, il y a la possibilité que l'on recrute des personnes pour un nouveau programme, et qu'il y ait des suspensions, mais on ne licenciera personne. On aurait besoin de quelque chose de plus terrible que ce budget provisionnel pour cela.

Mais bien sûr, cela est sujet à révisions. Je vous demande, de toute façon, de participer dans la méthodologie pour la détermination de ces budgets.

MATHIEU WEILL : Merci. Monsieur?

NARESH AJWANI : Naresh Ajwani. Je parle en mon propre nom.

Tenant compte des commentaires que l'on vient de présenter, est-ce qu'il y a une définition de « la communauté »? Parce qu'autrement, nous parlons de sept milliards de personnes. Y'a-t-il des possibilités de réduction de comptes à ces sept milliards dans les statuts?

MATHIEU WEILL : Merci beaucoup. Ce débat était clé dans notre groupe. Nous ne sommes pas centrés sur ceci dans notre discussion, mais lorsque nous avons parlé — lorsque nous parlons de la communauté, l'intention est

claire, en ce sens que cette communauté doit être aussi représentative que possible de la communauté mondiale de l'Internet. D'une façon générale, nous parlons des entreprises, des utilisateurs finaux, tous confondus, et non pas seulement ceux qui peuvent venir aux réunions de l'ICANN. C'est une façon de simplifier notre réponse.

Bien sûr, il y a de grands défis à relever. Et une partie de nos réponses et de nos recommandations sont centrées sur les faits de savoir comment on peut améliorer le travail de chaque comité consultatif et chaque organisation de soutien et comment chacune de ces organisations peut travailler de façon responsable pour rendre des comptes devant leur communauté respective. C'est le grand défi que nous avons à relever constamment.

Monsieur? Andrew?

ANDREW SULLIVAN :

Je m'appelle Andrew Sullivan. Je travaille pour Dyn. Je suis aussi le président de l'IAB, mais je veux dire que cela n'a rien à voir avec le Conseil de l'architecture de l'Internet.

Par rapport aux membres désignés par le NomCom, je ne comprends pas pourquoi il y a une approche différente pour cette question, pour les membres désignés par le NomCom et pour ceux qui sont désignés par les ACs et les SOs.

THOMAS RICKERT : Cela a déjà été débattu. Merci de votre question. Nous ne voulions pas mettre le NomCom dans une situation difficile ou malaisée ou qui fait qu'on le voit comme une organisation désignant des gens pour le Conseil d'administration et les révoquant après. Nous ne voulons pas forcer le NomCom à cette question – disons à ce processus de révocation.

ANDREW SULLIVAN : Le seul problème, donc, se pose par rapport au fait que certains membres peuvent être révoqués et d'autres ne peuvent pas l'être? Il me semble que je ne comprends pas trop. Il me semble que cette proposition crée un certain malaise.

THOMAS RICKERT : Merci pour cela.

MATHIEU WEILL : Milton?

MILTON MUELLER : Je m'appelle Milton Mueller. Je fais partie du Groupe des parties prenantes non commerciales. Je me sens un peu inquiet du ton que l'on prend pour parler des SOs et des ACs comme des unités de gouvernements. Parce que ce sont des choses qui sont complètement différentes. Vous êtes en train de créer une structure de vote. Même si vous parlez de consensus, si nous avons besoin de plus d'un SO ou

plus d'une AC pour donner notre soutien à quelque chose, nous avons un oui ou non. Nous avons une structure de vote.

Donc, quelle est la justification pour ces unités? Si vous me dites que le système du Comité consultatif du serveur racine équivaut à la ccNSO et à la GNSO, il me semble que vous commettez une erreur très grave. Parce que le comité consultatif At-Large, qui est différent, mais qui doit jouer une fonction dans cette structure de vote, comme la GNSO – bon, moi, je trouve cela vraiment étrange.

La GNSO n'est pas représentée au sein de l'ALAC, et l'ALAC n'est pas représenté au sein de la GNSO. Il me semble qu'il faut faire attention à cette structure de vote qui est présentée. Quelles sont les unités? Qui est-ce qui participe et qui ne le fait pas?

Il y a eu des commentaires publics à cet égard et ils n'ont pas été inclus dans les résumés que vous avez faits sur les commentaires publics. J'aimerais savoir quelle est votre opinion à cet égard.

MATHIEU WEILL :

Thomas?

THOMAS RICKERT :

Merci, Milton. En fait, nous aurons une deuxième séance de participation mercredi. L'idée est de continuer à débattre de ceci un peu plus en profondeur mercredi. Ce que nous voulons dire, c'est que notre deuxième rapport exprimait l'inquiétude sur la concentration du pouvoir et sur le fond ou le sous-groupe de la communauté dont on

aurait besoin pour voter. La décision de ce groupe, en ce moment, concerne la possibilité d'inclure davantage de parties pour la décision.

Nous pouvons, bien sûr, prévoir ce que nous allons entendre des SOs et des ACs qui ne veulent participer que pour ce qui les concerne de façon spécifique.

Nous allons continuer à en débattre, mais l'idée est d'avoir une participation aussi inclusive que possible. L'idée est de faire participer la communauté dans son ensemble et non pas de travailler seulement avec des organes, des groupes qui peuvent être un sous-groupe de cette communauté.

MILTON MUELLER : Et alors, ce thème n'est pas encore résolu?

THOMAS RICKERT : Nous vous disons quels sont les débats actuels. Il y a beaucoup de travail sur ce modèle pour la prise de décision basée sur le consensus, mais il n'y a pas encore de consensus ou de décision prise.

MATHIEU WEILL : Je vais clore la liste des orateurs parce que nous n'avons pas davantage de temps. Hillary va rester dans ce microphone pour présenter les questions des participants à distance.

KEN STUBBS :

Je parle en mon nom personnel.

Je suis inquiet parce que j'ai vu, au cours de l'histoire et dans le travail, plusieurs communautés mondiales qu'il puisse y avoir la possibilité d'une certaine vengeance, pour ainsi dire, ou des actions qui pourraient être entreprises contre un membre en particulier du Conseil d'administration.

Donc, ce serait un processus grave. Par exemple, si quelqu'un veut la révocation d'un membre du Conseil d'administration et que cette personne ne réussit pas à atteindre son objectif, on verra s'écouler un certain temps avant qu'une résolution ne soit prise. Et je pense que cela n'a pas été considéré.

Merci.

MATHIEU WEILL :

La réponse brève : oui, nous en avons tenu compte. Il y a une limite, il y a une fréquence, disons, pour ce type d'actions.

Hilary, s'il vous plaît.

PARTICIPANT À DISTANCE :

Il y a une question d'Arthur Zonnenberg : « Quelle est l'influence que peuvent avoir dans ces facultés de la communauté les parties contractantes pour la renégociation de leurs propres contrats? »

BECKY BURR :

Je veux dire d'abord que l'ICANN a toujours un pouvoir limité pour imposer des obligations aux parties contractantes. Depuis le début de l'histoire de l'ICANN, ces limites ont été établies dans le texte de la spécification numéro 1 concernant l'accord d'accréditation des bureaux d'enregistrement. Et dans chaque accord d'enregistrement, lorsque l'ICANN a commencé à passer des contrats avec eux, cette clause a été en vigueur.

Nous n'avons rien proposé qui puisse changer la portée de la capacité de l'ICANN d'imposer des obligations par la politique de consensus dans les contrats parce que cela a été le cas depuis la nuit des temps.

S'il y a quelque chose dans la spécification 1 et que cela peut être soumis à une politique de consensus, je pourrais dire qu'en ce moment, l'ICANN n'a pas une autorité unilatérale pour imposer quoi que ce soit aux bureaux d'enregistrement ou aux registres.

Mais les bureaux d'enregistrement où les candidats aux nouveaux gTLDs s'engagent de façon volontaire, décident ou s'engagent à réaliser certains types de choses, à avoir une certaine attitude, un certain comportement, par exemple, les candidatures communautaires pour certains gTLDs, y compris avec ses engagements. Bon, cela concerne le pouvoir du candidat aux gTLDs pour avoir des engagements à caractère obligatoire à cet égard.

Il y a eu quelques questions sur la manière dont on peut comprendre notre déclaration de mission. Nous avons analysé ces questions, mais cette barrière, ou cet obstacle continue à exister.

Nous n'avons pas eu de problèmes par rapport à l'autorité contractuelle ou à l'autorité de mise en œuvre. Et cela est en œuvre depuis 1998. Voilà pourquoi nous n'avons pas proposé de modifications à cet égard.

MATHIEU WEILL :

Je sais que ce n'est pas sympa ce que je vais dire – nous n'avons que cinq minutes, et nous aimerions – j'aimerais vous demander, Cherine, George, Alan, est-ce que vous pourriez donner votre place aux gens qui ne posent pas régulièrement des questions au CCWG? Si vous n'avez pas de problème, j'en serais très reconnaissant.

Parce que nous voulons, c'est surtout écouter de nouvelles voix. Et ce serait vraiment très bien de pouvoir le faire.

Jonathan, je ne sais pas pour vous, hein? Vous êtes entre les deux. Si votre question est sur quelque chose de nouveau, je pense que c'est OK.

JONATHAN ROBINSON :

Je parle à titre personnel et non pas en tant que coprésident du CCWG.

Quand je pensais à la révocation du Conseil d'administration, à ce processus de révocation des membres du Conseil d'administration, il y a un précédent – il y a le PDG qui est donc désigné au Conseil d'administration, et je me demandais si vous avez pensé à ce qui pourrait se passer en ce qui concerne le PDG.

MATHIEU WEILL : Jordan va vous répondre.

JORDAN CARTER : Je suis Jordan Carter, rapporteur du Groupe.

Cela est complètement exclu de ce processus. Le PDG est un employé et il n'est pas concerné par ce processus.

JONATHAN ROBINSON : Merci.

MATHIEU WEILL : Merci, Jonathan. Je vais donc prendre une question d'un centre de participant à distance.

JIA HE : Oui. Jia de Chine.

MATHIEU WEILL : Bonjour. Vous pouvez poser votre question.

JIA HE : Jia de Chine. Je voulais poser une question. Pourquoi avons-nous besoin des membres du Conseil d'administration, qui sont élus par le Comité de nomination? Car les administrateurs doivent venir des

communautés. Pourquoi avons-nous besoin des membres du Conseil d'administration qui sont élus par le Comité de nomination?

MATHIEU WEILL : C'est une excellente question. Bienvenue à l'ICANN. Puisque vous êtes boursière, je pense que Cheryl Langdon-Orr pourrait répondre à votre question.

CHERYL LANGDON-ORR : Très brièvement. Si vous pensez au rôle du NomCom, il est constitué par des membres de la communauté. Et donc, il s'agit d'un groupe intercommunautaire. Donc, le NomCom, le Comité de nomination, cherche à chercher des administrateurs indépendants. C'est leur rôle. Voilà l'explication.

MATHIEU WEILL : Merci, Cheryl.

Maintenant, le centre de participation à distance. Vous avez la parole.

PARTICIPANT À DISTANCE : Bonjour?

MATHIEU WEILL : Bonjour. Bienvenue.

PARTICIPANT À DISTANCE : Bonjour. Je m'appelle Charles. Je viens du Kenya. J'ai une question à vous poser. J'ai examiné le document en ce qui concerne les contributions de la communauté dans la consultation publique du 9 octobre 2015 et je vois qu'il y a eu très peu de contributions des pays en développement, des pays africains. Ces pays rencontrent des difficultés. Comment cela pourrait être amélioré?

Je pose cette question parce qu'At-Large, pour la région africaine, devrait nous donner des informations et des possibilités de participer, mais il n'y a pas beaucoup d'activités de diffusion. Comment cela pourrait être amélioré? Merci.

MATHIEU WEILL : Merci beaucoup de cette question. C'est bien sûr quelque chose que l'on constate, c'est une difficulté que l'on constate chaque fois.

Et je tiens à insister sur le fait qu'AFRALO a beaucoup participé à ce processus, a envoyé beaucoup de contributions, et leurs contributions ont été précieuses pour le projet du Groupe. Et donc, je sais qu'ils font énormément d'efforts pour faciliter la participation des pays du continent africain.

Nurani, vous avez la parole.

NURANI NIMPUNO : Bonjour. Je m'appelle Nurani Nimpuno. Je suis présidente de l'équipe CRISP. Je vais faire un commentaire général. Je voulais dire que dans la Communauté des numéros, nous sommes très encouragés par les

progrès qui ont été accomplis par le Groupe au cours de ces dernières journées. Et je vois que dans ces processus, on parle des différentes communautés et parfois, on se focalise sur les différences de ces communautés.

Mais finalement, on est tous la communauté. On dépend les uns des autres pour aboutir à cette transition. Je voulais nous rappeler que nous travaillons tous vers le même objectif.

Et en tant que membre de la Communauté des numéros, je tiens à soutenir les efforts d'habilitation de la Communauté. C'est quelque chose sur laquelle vous avez travaillé.

Et cela porte vraiment sur l'essence même du modèle multipartite qui est au cœur du travail de cette communauté. Mais à partir de mon expérience dans la Communauté des noms, très souvent nous essayons – quand nous voyons les différents modèles de gouvernance, nous essayons d'en trouver un qui soit parfait. Il ne s'agit pas de trouver le modèle parfait, mais plutôt de nous assurer que les communautés sont dotées des pouvoirs pertinents ou nécessaires. Donc, dans cette dernière partie du processus, je voulais nous rappeler cela, c'est-à-dire essayer de voir quels sont les moyens dont on doit se doter pour faire de manière appropriée notre travail.

Je n'ai pas participé à titre personnel au travail du CCWG, mais j'apprécie et je respecte le travail que vous faites. Et au fur et à mesure que l'on avance, j'aimerais que l'on soit tous conscient de ce besoin, non seulement pour la communauté, d'avoir des pouvoirs, mais le

besoin pour les communautés en général de pouvoir participer à cette transition.

Je pense qu'on peut y arriver. Il nous faut tout simplement nous concentrer dans les jours qui viennent, dans les semaines qui viennent, nous concentrer, donc, sur notre travail en gardant à l'esprit ces principes. Et je pense qu'on va y arriver, et nous serons ravis de participer à ce processus.

MATHIEU WEILL :

Merci.

Mary?

MARY UDUMA :

Je suis Mary Uduma. Je viens du Nigéria. Je vais parler à titre personnel.

J'aimerais faire un commentaire par rapport aux pouvoirs de veto du budget. Heureusement, il y a eu beaucoup de progrès par rapport à cette question. Quand Jonathan a fait sa présentation, vous avez dit que le processus a été amélioré au cours des années. Si cela est le cas, et qu'il y a eu une collaboration et des contributions de la communauté dans ce processus, pourquoi ne pas formaliser ce processus? Parce que je ne peux pas comprendre si nous ne faisons pas partie du processus, pourquoi nous pourrions participer à cette dernière partie de ce processus et émettre notre veto?

Je pense que nous devrions tenir compte de cela à l'avenir. Un processus...

Quand il s'agit du budget, la communauté doit être informée et bien connaître la situation avant d'émettre son veto.

MATHIEU WEILL : Merci. Une réponse très brève.

JONATHAN ZUCK : Mary, merci de votre commentaire. Je suis allé un peu vite quand j'ai parlé du budget. Il y a donc des réformes en cours par rapport au budget. Il y a eu un accord par rapport à faire ce que vous venez de suggérer justement.

MATHIEU WEILL : Merci, Jonathan.

Axel.

AXEL PAWLIK : Je suis Axel Pawlik. Je parle au nom de la Communauté des registres.

Nous saluons le travail production qui a été fait en matière de responsabilité. Il semblerait que vous avancez de manière très positive, quoique parfois un peu lentement.

Nous croyons que l'un des objectifs, c'est justement cette autonomisation ou habilitation de la communauté. Et ce travail se fait dans le contexte de la transition du rôle de supervision des fonctions IANA. C'est l'un des objectifs, et nous espérons que l'on pourra aboutir à ce dernier.

J'encourage donc les membres des groupes à accorder suffisamment de pouvoirs à la communauté. Je sais qu'il n'y a pas une solution parfaite.

Et si on aboutit à ce processus prochainement, je pense que d'autres options seront – si nous n'arrivons pas à mettre en place ce processus bientôt, d'autres solutions pourraient être explorées. Donc, j'encourage la communauté à participer à ce processus pour que l'on puisse à aboutir à un résultat afin que la transition puisse aboutir.

Merci.

MATHIEU WEILL :

Merci. Merci beaucoup.

C'est une déclaration, donc je ne vais pas y répondre. Je suis ravie que vous puissiez poser votre question. Steve.

STEVE METALITZ :

Merci, Mathieu. Becky a répondu à une première question.

Mais je pense qu'il s'agit ici d'un problème fondamental qui doit être traité correctement. Est-ce que vous considérez d'inclure dans votre

troisième rapport le fait d'inclure dans les statuts fondamentaux et reconnaître explicitement la responsabilité de l'ICANN dans l'interprétation et la mise en application des contrats pour pouvoir mettre en place sa mission?

BECKY BURR : Cela est en cours d'examen. Cela a été pris en compte. Cela fait partie des commentaires que l'on a reçus.

MATHIEU WEILL : Merci. Le dernier, mais non le moindre.

PADMINI BARUAH : Ma question concerne le modèle de mise en application...

MATHIEU WEILL : Oui, oui, vous pouvez poser votre question.

PADMINI BARUAH : Je m'appelle Padmini Baruah. Je parle au nom du Centre pour l'Internet et la Société de l'Inde.

Excusez-moi, je peux continuer?

Ma question est la suivante. D'après ce que l'on a vu pour le moment, il n'y a pas eu d'analyse par rapport à combien cela serait facile de

changer de juridiction dans les différents modèles et ce que vous en pensez par rapport à la discussion par rapport à la juridiction.

J'ai une autre question. Nous croyons que la transparence est l'un des critères les plus importants de la réduction de comptes. Et vous avez dit que s'il n'y a pas de mesures robustes de transparence, la transition ne pourrait pas aboutir.

Nous voudrions, donc, indiquer nos inquiétudes par rapport à cette transparence. Et nous avons analysé, et il y a 91 % des requêtes que l'ICANN a traitées et qui ont été soumises à vos clauses. Et il n'y a pas suffisamment d'informations disponibles pour la communauté.

MATHIEU WEILL :

Merci beaucoup. Merci d'avoir rejoint notre groupe. Je sais que ça ne fait pas longtemps que vous travaillez ici.

Jordan, voulez-vous répondre?

JORDAN CARTER :

Très brièvement, je vais répondre à votre question. En ce qui concerne les débats sur la juridiction et comment le modèle de mise en application peut les affecter, non – il pourrait y avoir un changement de juridiction de l'ICANN à termes, cela n'est pas le cas en ce moment. Et il y aurait une nouvelle organisation de créée dans ce cas-là. Mais, quel que soit le modèle que l'on adopte, cette question ne se pose pas pour le moment.

En ce qui concerne la transparence et la publication de documents, cela rejoint la question précédente. Nous avons – nous devons maintenant faire en sorte que cette transition puisse aboutir. La transparence et la publication de document sont très importantes. C'est pour cela que cela fait partie de la piste de travail numéro 2, qui ne fait pas partie de cette première partie de notre travail.

PADMINI BARUAH : Je comprends cela. La raison pour laquelle je voulais indiquer cela, c'est qu'il semblerait qu'il n'y a pas suffisamment de commentaires par rapport à cette question.

JORDAN CARTER : Merci.

MATHIEU WEILL : Merci beaucoup. Nous nous excusons encore une fois auprès de ceux qui sont dans la salle et qui n'ont pas eu l'occasion de parler. Nous nous excusons, donc, et nous les invitons à partager leur question sur la liste de diffusions; nous allons y répondre et ces commentaires seront ajoutés à la synthèse de cette séance.

J'aimerais m'excuser aussi auprès de mes collègues de l'ICG d'avoir un petit peu débordé sur leur séance. Nous sommes un petit peu en retard et nous marchons sur le temps qui vous est consacré.

Donc, nous croyons que cette séance nous a permis d'écouter vos contributions. Nous allons donc nous concentrer sur cette dernière partie du puzzle. Nous allons avoir une séance de travail dans deux heures, qui va durer tout l'après-midi. Nous allons donc examiner les commentaires que nous avons reçus. Et j'encourage les gens qui sont ici présents, et les gens qui nous écoutent, à participer à nos séances, pour voir ce que nous faisons et pour vous assurer que le processus soit transparent et inclusif.

Merci d'être venu. Merci de vos questions. J'espère que l'on aura d'autres opportunités d'échanger. Merci à tous ceux qui ont présenté les différents sujets. Merci à tous.

[Applaudissements]

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]